

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne voudrais pas interrompre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au milieu de son discours car il lui reste du temps. Cependant, il se pose un problème d'ordre technique, puisque la Chambre a décidé plus tôt dans la journée qu'elle reviendrait aux motions dans le but d'étudier la motion inscrite au nom du président du Conseil privé (M. Sharp). Il ne s'agissait pas simplement, à ce moment-là, du simple consentement de la Chambre mais d'un ordre formel prévoyant le retour aux motions plus tard aujourd'hui, ce qui revient à dire, dans deux minutes. Donc, si nous voulons nous en tenir à l'ordre adopté plus tôt, il nous faut soit interrompre le député de Winnipeg-Nord-Centre et revenir aux motions, soit ne pas tenir compte de l'heure. J'aurais voulu éviter d'en arriver là, mais je tenais à dire que nous pouvons revenir tout de suite aux motions, ou décider qu'en ne tenant pas compte de l'heure d'ici quelques instants, nous n'enfreindrions pas pour autant l'ordre adopté plus tôt. Est-ce bien compris et en est-il ainsi décidé?

M. Baker (Grenville-Carleton): Il a été entendu, je crois, que nous ne tiendrions pas compte de l'heure.

Des voix: D'accord.

Des voix: Arrêtez l'horloge!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que vous ayez entendu ceux qui ont dit: «Arrêtez l'horloge» mais pas mon ami qui a dit: «Arrêtez Stanley.»

Une voix: Nous vous avons compris.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne parlerai que quelques minutes encore. Je réponds à l'argument que le premier ministre invoquait ce matin. Je pense que ce que nous avons fait au sujet des indemnités, des traitements de \$50,000 et de \$60,000 pour les hauts fonctionnaires et des pensions élevées pour tous, a contribué à la psychologie inflationniste dont découle notre problème actuel. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de l'accentuer en majorant encore nos pensions. Par conséquent, comme nous n'aimons pas ce qui a été fait à l'égard de la pension des députés, comme nous voulons protester contre cette façon d'agir, comme nous sommes ennuyés que le bill néglige de régler certaines questions que nous avons soulevées, comme nous estimons que toute l'affaire a été bâclée et qu'elle est très décevante, nous nous proposons de voter contre la troisième lecture du bill.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais simplement ajouter un mot. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a déjà exprimé la déception de mon parti du fait que bien des choses ont été passées sous silence dans ce projet de loi. Toutefois, qu'il me soit permis de dire un mot des dispositions visant la retraite, sans provoquer de débat à cette étape, je l'espère.

● (1700)

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'oppose à l'indexation, mais je ne puis être d'accord avec lui là-dessus. Il est logique, selon moi, d'indexer les salaires et les émoluments. Il n'est pas juste de bloquer les traitements à \$18,000 par année. De plus, si l'on permettait indéfiniment le blocage à \$18,000, nous nous trouverions bientôt dans une situation anormale, semblable à celle des

Droit statutaire—Loi

fonctionnaires visés en partie par le bill. Il serait bientôt, du point de vue financier, désavantageux pour un député de continuer à servir comme tel plutôt que de prendre sa retraite et de toucher la pension de retraite indexée sur le coût de la vie. C'est indiscutable.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il se peut très bien qu'il y ait des imperfections dans le régime de retraite des parlementaires. Il est peut-être trop généreux à certains égards, mais je soutiens que s'il l'est, c'est à l'égard de la période après laquelle le parlementaire pourrait y devenir admissible ou de l'âge auquel il y devient admissible; si l'on doit un jour réviser notre régime de retraite, ce sont là deux points qu'il conviendrait d'examiner plus particulièrement, plutôt que de tenter de bloquer l'échelle des émoluments servant au calcul du montant des allocations de retraite des parlementaires qui peuvent compter de longues années de service.

Je ferai remarquer au député de Winnipeg-Nord-Centre que deux noirs ne font pas un blanc. Je dirai qu'il réclame la refonte du régime de retraite des parlementaires au mauvais moment. La hausse de l'échelle de traitements sur laquelle se fonde le calcul du montant des allocations est juste. Je serais tout à fait en faveur d'une révision de la période d'admissibilité et de l'âge d'admissibilité parce qu'il me semble que si imperfections il y a dans notre régime de pensions—et cela se peut—c'est là qu'elles se trouvent. Si la Chambre décidait d'adopter la position défendue aujourd'hui par le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous en arriverions rapidement, entre autres, à des injustices et à des anomalies à l'égard des parlementaires qui prennent leur retraite, et nous risquerions de créer dans notre régime de retraite une incitation et un encouragement pour les parlementaires à prendre leur retraite plutôt qu'à servir leur pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Avant de faire appeler les députés, comme le prescrit le Règlement, je dois encore une fois rappeler qu'il y a bien une question à régler obligatoirement et peut-être conviendrait-il, pour la bonne marche des choses, de traiter d'abord de la motion d'ajournement dont nous sommes maintenant saisis avant de convoquer les députés pour le vote inscrit sur la mesure.